



2020/2023(INI)

5.4.2020

AVIS

de la commission des budgets

à l'intention de la commission des affaires étrangères et de la commission du commerce international

sur les recommandations pour les négociations sur un nouveau partenariat avec le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (2020/2023(INI))

Rapporteur pour avis: Nicolae Ștefănuță,

Article 56 du règlement intérieur

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission des budgets invite la commission des affaires étrangères et la commission du commerce international, compétentes au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elles adopteront les suggestions suivantes:

- A. considérant qu'un pays tiers ne saurait jouir des mêmes droits et avantages que ceux dont bénéficie un État membre; considérant que l'Union européenne doit envisager la participation du Royaume-Uni aux programmes de l'Union en ayant à l'esprit les intérêts stratégiques et financiers de l'Union et de ses citoyens; considérant que toute décision sur la participation du Royaume-Uni à ces programmes doit prendre en compte l'ensemble des aspects pertinents du partenariat envisagé, étant donné que ce dernier doit constituer une structure cohérente; considérant que le Royaume-Uni doit honorer tous les engagements financiers pris dans le cadre de l'accord de retrait;
- B. considérant que toute participation du Royaume-Uni aux programmes de l'Union doit respecter l'ensemble des règles, des mécanismes et des conditions de participation pertinents, tels qu'énoncés dans les bases juridiques correspondantes; considérant qu'il convient par conséquent de garantir, entre autres aspects, un juste équilibre entre les contributions et les avantages du Royaume-Uni et que celui-ci, en tant que pays tiers, ne pourra prétendre à aucun pouvoir décisionnel sur ces programmes; considérant qu'il faut apporter un maximum de clarté sur le degré de participation du Royaume-Uni à ces programmes;
- C. considérant que si la période de transition est prolongée, le Royaume-Uni sera considéré comme un pays tiers aux fins de l'application des programmes et activités de l'Union faisant l'objet d'engagements au titre du prochain CFP et qu'il versera une contribution au budget de l'Union, dont le montant sera fixé par le comité mixte institué en vertu de l'accord de retrait;
- D. considérant qu'il est nécessaire de protéger les intérêts financiers de l'Union, notamment au moyen d'audits et d'enquêtes menés par la Commission, l'Office européen de lutte antifraude (OLAF), le Parquet européen, la Cour des comptes européenne ainsi que le Parlement européen, par l'intermédiaire de son droit de regard;
- E. considérant que l'Union et le Royaume-Uni rappellent dans la déclaration politique leur détermination commune à mettre en œuvre un futur programme PEACE PLUS, en maintenant les proportions actuelles du financement dans le cadre du futur programme;
- F. considérant que le Royaume-Uni affirme dans son mandat qu'il envisage de participer à certains aspects d'Erasmus + pour une période limitée;
- 1. recommande que la Commission:
 - a) prenne les mesures nécessaires pour garantir que les principes généraux, modalités et conditions qui seront adoptés dans le cadre du partenariat envisagé relatif à la participation aux programmes de l'Union prévoient que le Royaume-Uni devra apporter une contribution financière équitable et adéquate, tant pour ce qui est des droits de participation que de la contribution opérationnelle, à tous les

programmes auxquels il participera;

- b) garantisse que la règle générale en ce qui concerne la participation du Royaume-Uni à tout programme sera sa participation à l'ensemble du programme, sauf dans les cas où une participation partielle serait justifiée par des motifs tels que la confidentialité, et ce, pour toute la durée du programme; refuse, en particulier, que le Royaume-Uni participe au programme Erasmus + de manière sélective ou pour une période plus brève que la durée totale prévue dans le cadre du CFP; assure une certaine prévisibilité pour les participants aux programmes de l'Union qui sont établis dans l'Union et veille à la stabilité des dotations budgétaires;
- c) formule des propositions de modalités de coopération entre les autorités britanniques et les agences de l'Union, en tenant compte du fait que le Royaume-Uni, en tant que pays tiers, n'exercera aucun pouvoir de décision sur les agences de l'Union;
- d) veille à ce que la participation du Royaume-Uni aux programmes de l'Union n'entraîne pas un transfert net global du budget de l'Union vers le Royaume-Uni et à ce que l'Union puisse suspendre ou résilier unilatéralement la participation du Royaume-Uni à tout programme si les conditions de participation ne sont pas remplies ou si le Royaume-Uni ne contribue pas financièrement;
- e) garantisse que l'accord avec le Royaume-Uni contienne les mesures nécessaires pour lutter contre les irrégularités financières, la fraude, le blanchiment de capitaux et les autres infractions pénales portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union;
- f) évalue tous les scénarios possibles, y compris la prolongation de la période de transition et des obligations financières du Royaume-Uni qui en découlent, et s'y prépare en vue de préserver la bonne gestion financière du budget de l'Union;

**INFORMATIONS SUR L'ADOPTION
PAR LA COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

Date de l'adoption	4.5.2020
Résultat du vote final	+: 38 -: 0 0: 3
Membres présents au moment du vote final	Rasmus Andresen, Clotilde Armand, Robert Biedroń, Anna Bonfrisco, Olivier Chastel, Lefteris Christoforou, David Cormand, Paolo De Castro, José Manuel Fernandes, Eider Gardiazabal Rubial, Valentino Grant, Elisabetta Gualmini, Francisco Guerreiro, Valerie Hayer, Eero Heinäluoma, Niclas Herbst, Monika Hohlmeier, Mislav Kolakušić, Moritz Körner, Joachim Kuhs, Zbigniew Kuźmiuk, Ioannis Lagos, Hélène Laporte, Pierre Larrourou, Janusz Lewandowski, Margarida Marques, Siegfried Mureşan, Victor Negrescu, Andrey Novakov, Jan Olbrycht, Dimitrios Papadimoulis, Karlo Ressler, Bogdan Rzońca, Nicolae Ştefănuţă, Nils Torvalds, Nils Ušakovs, Johan Van Overtveldt, Rainer Wieland, Angelika Winzig
Suppléants présents au moment du vote final	Damian Boeselager, Petros Kokkalis

**VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL
EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

	+
ECR	Zbigniew Kuźmiuk, Johan Van Overtveldt, Bogdan Rzońca,
GUE/NGL	Petros Kokkalis, Dimitrios Papadimoulis
ID	Hélène Laporte
PPE	Lefteris Christoforou, José Manuel Fernandes, Niclas Herbst, Monika Hohlmeier, Janusz Lewandowski, Siegfried Mureşan, Andrey Novakov, Jan Olbrycht, Karlo Ressler, Rainer Wieland, Angelika Winzig
RENEW	Clotilde Armand, Olivier Chastel, Valerie Hayer, Moritz Körner Nicolae Ştefănuţă, Nils Torvalds
S&D	Robert Biedroń, , Paolo De Castro, Eider Gardiazabal Rubial, Elisabetta Gualmini, Eero Heinäluoma, Pierre Larrousurou, Margarida Marques, Victor Negrescu Nils Ušakovs
VERTS/ALE	Rasmus Andresen, David Cormand, Francisco Guerreiro, Damian Boeselager
NI	Ioannis Lagos

	-

	0
ID	Anna Bonfrisco, Valentino Grant, Joachim Kuhs

Légende des signes utilisés:

+ : pour

- : contre

0 : abstention